



# Règlement du concours des Bourses de la Fondation Les Tricoles

---

## 1. Déroulé du concours

- 1.1 Le concours des Bourses de la Fondation Les Tricoles est ouvert jusqu'au 31 mars
- 1.2 La participation au concours est gratuite
- 1.3 Les candidats peuvent concourir au maximum deux fois
- 1.4 Pour participer, un questionnaire de présélection est disponible sur : **[www.fondationdefrance.org/Les-Tricoles](http://www.fondationdefrance.org/Les-Tricoles)** et sur demande à : **Fondation "Les Tricoles"**  
Ancienne Auberge de Jeunesse - 2 Place de Bourgines 16000 Angoulême
- 1.5 Ce questionnaire doit être dûment complété, et retourné par courrier à la Fondation Les Tricoles au plus tard le 31 mars
- 1.6 Seuls les 10 candidats dont le questionnaire est retenu par le Comité de lecture de la Fondation Les Tricoles recevront un dossier de candidature complet. Ces candidats disposent alors d'un délai d'un mois pour retourner à la Fondation Les Tricoles le dossier rempli, accompagné de tous les justificatifs demandés
- 1.7 Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions ne sera pas étudié
- 1.8 Un jury désigne les lauréats

## 2. Critères d'éligibilité des candidats

- 2.1 Les candidats doivent avoir plus de 16 ans et moins de 30 ans au 31 décembre de l'année de candidature
- 2.2 Les candidats doivent s'engager à résider en France durant la période de réalisation du projet

## 3. Critères d'éligibilité des projets

- 3.1 Les projets doivent être des projets personnels prenant leur source en Charente ou présentant un intérêt pour la Charente
- 3.2 Ils doivent concerner l'environnement (ressources naturelles et énergétiques, climat, biodiversité) et mobiliser les sciences et les techniques, les arts et la culture, le lien social ou le vivre ensemble
- 3.3 Ils doivent faire preuve d'originalité, de créativité ou d'innovation
- 3.4 Seront privilégiés les projets d'intérêt général ou à caractère altruiste
- 3.5 Ne peuvent être retenus les projets de stages obligatoires ou le financement d'études, de formations ou de validation de diplômes
- 3.6 Des moyens doivent avoir déjà été, au moins partiellement, mis en œuvre pour assurer leur réalisation ou le début de leur concrétisation, la bourse de la Fondation Les Tricoles n'intervenant qu'en complément